



Diplôme de Sciences Po Grenoble valant grade de master Spécialité : « Direction de projets culturels » Option : « Cadres culturels territoriaux »

.....

Responsabilité pédagogique :

Philippe Teillet, maître de conférences, Sciences Po

Direction et coordination de la formation :

Alice-Anne Jeandel, responsable des formations, OPC Vincent Guillon, co-directeur, OPC Emmanuel Vergès, co-directeur, OPC

1. OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELS DE LA SPÉCIALITÉ « DIRECTION DE PROJETS CULTURELS » DU DIPLÔME DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE GRENOBLE

Les interventions culturelles publiques se sont développées dans une double perspective politique : la construction du sentiment d'appartenance nationale, d'un côté, et la réalisation d'un droit pour tous à la culture comme achèvement de l'État Providence, de l'autre. C'est ainsi qu'en France, un accord s'est noué autour de la responsabilité des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de ces ambitions. Longtemps revendiquée avec succès, la domination de l'État sur ces questions a progressivement laissé place à une situation de pilotage politique plus incertaine. Mais depuis une vingtaine d'années, les autorités urbaines jouent en la matière un rôle essentiel de coordination, de mise en œuvre et de financement des politiques culturelles.

Par son histoire, le site grenoblois est particulièrement lié à cette catégorie d'intervention publique (associations d'éducation populaire, équipements publics - Maison de la Culture -, rénovation des politiques du patrimoine, etc.), ainsi qu'à l'analyse des transformations qu'elle a connues. Le laboratoire PACTE (héritier du CERAT), UMR CNRS 5194, a été le lieu de naissance d'un modèle cognitif d'analyse des politiques publiques (travaux de P. Muller et B. Jobert) qui a fortement marqué au niveau national et international la recherche en ce domaine. Au sein de PACTE, G. Saez, M. Pongy, A. Faure, J.-P. Bozonnet et Ph. Teillet, notamment, ont développé des travaux de recherches portant sur les politiques publiques de la culture. En 1989 a été créé, à Grenoble, l'Observatoire national des Politiques Culturelles (OPC) principalement pour accompagner la décentralisation et la déconcentration des politiques culturelles. Parrainé à l'origine par le ministère de la Culture, l'Université Pierre Mendès France (aujourd'hui fondue dans l'Université Grenoble Alpes), l'IEP de Grenoble et le CERAT (devenu PACTE) – laboratoire du CNRS, l'OPC est une structure de recherche et de formation sur les politiques culturelles. Il a assuré depuis 1991 la mise en œuvre d'une des premières formations de 3è cycle en ce domaine (DESS) créée en 1984 en formation continue (option « Cadres Culturels Territoriaux »). C'est en 1991 qu'une formation initiale a été créée au sein de l'IEP de Grenoble (option « Métiers de la Culture »). Le parcours « Direction de Projets Culturels » regroupe aujourd'hui ces deux formations dans le cadre du diplôme de l'IEP de Grenoble (valant grade de master).

Longtemps, la démocratisation culturelle a eu le quasi-monopole de la légitimation des interventions publiques en ce domaine, mais elle n'en constitue plus désormais l'unique référentiel. Aujourd'hui, les outils et pratiques numériques, la référence aux droits culturels, l'éducation artistique et culturelle, l'émergence des « tiers-lieux » et, surtout, les défis de la transition écologique sont des questions relativement nouvelles auxquelles les professionnel·le·s des politiques publiques de la culture doivent être préparé·e·s.

C'est pourquoi, hier comme aujourd'hui, le parcours « Direction de Projets Culturels » vise à accroître les capacités des participant·e·s à conduire une action ou une politique dans une logique de service public et d'intérêt collectif. Elle leur permet de comprendre les risques et opportunités liés aux transformations politiques, économiques, sociales et culturelles contemporaines, tout en mobilisant des savoirs théoriques dans une perspective opérationnelle et transversale.

......

2. ORGANISATION DU PROGRAMME ET DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Pour l'option « Cadres culturels territoriaux », les semestres 3 et 4 du Master 2 se déroulent sur deux années successives, à raison d'un regroupement d'une semaine tous les deux mois.

SEMESTRE 3 OPTION CADRES CULTURELS TERRITORIAUX (27 CRÉDITS – 210 H D'ENSEIGNEMENTS)			
UE1 Gouvernance territoriale et action publique (10 crédits) Modes de validation : rapport d'analyse d'une action publique dans le domaine de la culture			
◆ Analyse de l'action publique	20h		
	22h	10 crédits	
◆ Finances, évaluation et innovation des politiques publiques	14h		
UE2 Politiques culturelles : du local à l'international (10 crédits) Modes de validation : présence et participation			
◆ Domaines des politiques culturelles	32h		
◆ Tendances et défis contemporains de l'action publique dans le domaine de la culture	30h	10 crédits	
	30h		
◆ Contexte et acteurs européens des politiques culturelles	20h		
UE3 Conduite de projets culturels (7 crédits) Modes de validation : présence, participation			
◆ Participation à la vie culturelle : modalités, dispositifs et contraintes	30h		
◆ Nouveaux référentiels des politiques culturelles	38h	7 crédits	
◆ Management, droit et stratégies de financement de la culture	20h		

SEMESTRE 4 OPTION CADRES CULTURELS TERRITORIAUX (33 CRÉDITS – 210 H D'ENSEIGNEMENTS)			
UE4 Écosystèmes culturels et créatifs (14 crédits) Modes de validation : présence et participation			
■ De l'économie de la culture à l'entrepreneuriat culturel	19h	14 crédits	
	13h		
 ◆ Evolutions contemporaines des environnements, des activités et des acteurs de la culture, du patrimoine et de la création 	40h		
◆ Transition numérique, innovations culturelles et sociales	20h		
UE5 Mutations et créativité (4 crédits) Mode de validation : présence et participation			
	16h	4 crédits	
	26h		
UE6 Langue vivante - Anglais (3 crédits) Mode de validation : contrôle continu (exercices écrits et oraux)			
◆ Enseignement à distance	20h	3 crédits	
UE7 Mémoire professionnel (12 crédits) Modes de validation : rédaction et soutenance du mémoire			
◆ Séminaire de méthode	10h	12 crédits	
◆ Mémoire professionnel			

Des semaines itinérantes :

En dehors des sessions à Grenoble, des regroupements sont organisés en France (ex : Lyon, Nantes, Marseille, Rennes, Drôme, Ardèche...) et à Bruxelles

Pour plus de détails sur la formation : http://www.observatoire-culture.net/rep-formations/ido-9/master_2.html ou http://www.sciencespo-grenoble.fr/formation/direction-de-projets-culturels/

......

Semestre 3

UE1 Gouvernance territoriale et action publique

Contenus

L'objectif de l'UE est de fournir des outils permettant de comprendre la fabrique de l'action publique et d'analyser son inscription territoriale. Comment sont prises les décisions au sein de l'État et des collectivités territoriales ? Comment s'élaborent et se transforment les politiques publiques ? Comment émergent les problèmes publics ? Comment s'organisent les acteurs et actrices de terrain pour les traiter ? Quel est le cadre de gestion des finances publiques ? Quels moyens sont mis en place en matière d'évaluation et de suivi des politiques publiques ? Il s'agit aussi de s'interroger sur ce qu'est un « territoire » et sur la façon dont celui-ci participe à la définition de l'action publique. En ce sens, les évolutions de la décentralisation, de la gouvernance territoriale et coopération entre collectivités, et de la construction européenne sont décryptées. La réalisation d'un rapport d'analyse d'une action publique est l'occasion pour chaque stagiaire d'étudier un dispositif public de son choix dans le domaine de la culture : les logiques symboliques, les systèmes d'acteurs et les instruments d'intervention ; les différentes étapes de son élaboration et de sa mise en œuvre ; sa pertinence par rapport à un environnement, un objectif ou un problème donné.

Modalités pédagogiques :

Interventions d'universitaires et d'expert·e·s, rencontres avec des professionnel·le·s, séminaires de méthode, études de cas.

Modes d'évaluation :

Rédaction d'un rapport d'analyse d'une action publique dans le domaine de la culture (coefficient 3)

UE2 Politiques culturelles : du local à l'international

Contenus

L'objectif de l'UE est d'analyser l'histoire, les conditions et les transformations de l'action publique culturelle : évolution de la représentation des notions de culture et de soutien à la culture, orientations et référentiels des politiques culturelles, transformation du rôle de l'État, des collectivités territoriales et des EPCI en France et en Europe, articulation des soutiens publics et privés, organisation et participation des professions et de la société civile à la conduite des politiques, sectorisation, territorialisation et transversalité des politiques en faveur de la culture, soutien au développement des industries créatives, etc. Une attention particulière est portée aux défis et contraintes actuels des politiques culturelles à l'échelle nationale et locale, ainsi qu'aux expériences les plus novatrices menées en la matière. L'UE comporte aussi une dimension internationale : comparaison de différents systèmes de politiques culturelles dans le monde, modèles et standards internationaux de stratégie culturelle, globalisation et circulation des références culturelles, réseaux et projets culturels européens, coopération interrégionale...

Modalités pédagogiques :

Interventions d'universitaires et d'expert·e·s, rencontres avec des professionnel·le·s, voyages d'études en France et à l'étranger.

Modes d'évaluation :

Présence et participation (coefficient 0,5)

UE3 Conduite de projets culturels

Contenus

L'objectif de l'UE est d'accroitre les compétences des stagiaires à développer des projets culturels dans le cadre de collectivités, d'établissements publics, d'organismes privés à but non lucratif et d'entreprises. Les modules visent à la fois :

- l'acquisition de compétences techniques dans les domaines juridiques, fiscaux, sociaux, gestionnaires et comptables ;
- la maîtrise de savoir-faire spécialisés en matière de management des organisations, de recherche de financements, de modes de gestion, de stratégies de communication, de présentation de projets et d'élaboration d'argumentaires ;
- la formation à des méthodologies de travail (approches contextualisées, soutenables et partenariales, design de projet, méthodes agiles et expérimentales, co-construction et diagnostics partagés);
- la transmission d'expériences et de bonnes pratiques : rencontres avec des porteurs de projets culturels exposant leurs objectifs, leurs stratégies, leurs difficultés, leurs évolutions...

Modalités pédagogiques :

Interventions d'expert·e·s, rencontres avec des professionnel·le·s et analyses de pratiques, ateliers de formation à l'usage de méthodes, travaux dirigés, voyages d'études en France et à Bruxelles.

Modes d'évaluation :

Présence et participation (coefficient 0,5)

Semestre 4

UE4 Écosystèmes culturels et créatifs

Contenus

L'objectif de l'UE est d'analyser et d'interpréter les transformations de l'environnement social, économique, culturel et territorial dans lequel collectivités publiques, opérateurs privés, créateurs et créatifs interviennent. Les différents modules visent ainsi à proposer des clés de lecture pour comprendre et tenir compte des évolutions structurelles de la société, des contextes particuliers et des caractéristiques des écosystèmes au sein desquels les acteurs et actrices interagissent. L'UE se fonde sur une approche volontairement décloisonnée, exploratoire et pluridisciplinaire en intégrant les hypothèses et les tendances les plus récentes qui animent la recherche en sciences humaines et sociales, le débat intellectuel, la vie culturelle et la création artistique. Il fait exister un échange contradictoire pour l'ensemble des thématiques abordées :

- De l'économie de la culture à l'entrepreneuriat culturel : théories de l'économie de la culture (création, distribution, consommation), développement de l'économie culturelle et créative, modèles de l'économie coopérative et collaborative, économie sociale et solidaire, clusters, scènes et formes d'organisation spatiale des activités culturelles, entrepreneuriat culturel et créatif...
- Sociologie de la culture et des pratiques culturelles: les principaux courants de pensée français et internationaux, leurs enseignements pour les politiques culturelles, l'évolution des pratiques et des comportements culturels, la place de la consommation culturelle dans la société...
- Evolutions contemporaines des environnements, des activités et des acteurs et actrices de la culture, du patrimoine et de la création : métropolisation, mutations des territoires ruraux, diversité culturelle, travail artistique et créatif, missions et responsabilité des équipements culturels, projets culturels de territoire, institutionnalisation, renouvellement et élargissement des disciplines culturelles, usages sociaux des patrimoines et des mémoires, démocratie et création, pratiques expressives, droits culturels, éducation artistique et culturelle, médiation,

- communautés et références culturelles, rayonnement et attractivité des territoires, développement local, transition écologique, temps et lieux de culture...
- Transition numérique, innovations culturelles et sociales : internet, cultures numériques, humanisme numérique, crowdfunding, communautés innovantes, biens communs, « tiers-lieux », données et traces...

Modalités pédagogiques :

Interventions d'universitaires, d'expert·e·s et d'artistes, rencontres avec des professionnel·le·s, études de cas et visites de terrain, voyages d'études en France et à Bruxelles.

Modes d'évaluation :

Présence et participation (coefficient 0,5)

UE5 Mutations et créativité

Contenus

L'objectif de l'UE est, par des cadres conceptuels et des expérimentations, de donner des capacités à agir de façon innovante dans deux directions :

- La première concerne les relations avec les partenaires des actions impliquant les professionnel·le·s du secteur culturel. Dans un contexte de sobriété économique, de valorisation de modalités horizontales de coopération, de recherche d'une intelligence collective pour affronter de nouveaux enjeux, il importe de parvenir à établir des cadres de travail collectif respectueux de chaque participant·e, et en même temps fécond, capable d'atteindre des objectifs partagés. Il s'agira ici d'explorer les différentes modalités d'organisations collaboratives afin d'en éprouver les avantages et inconvénients, vertus et limites pour choisir dans une situation donnée, la plus adaptée. Il s'agira aussi de savoir développer la créativité suffisante afin de parvenir à mettre en œuvre efficacement et concrètement les modalités d'organisation choisies.
- La seconde concerne les relations aux usagers des politiques et services culturels. De ce point de vue, les approches « design » ont des vertus qui seront à la fois présenter et expérimenter. Les hypothèses et typologies concernant les comportements des usagers peuvent être représentées de différentes façons. Il faudra également tester des méthodologies permettant de produire des solutions pour les politiques et services concernés afin de leur permettre de mieux répondre aux attentes des usagers qui auront été ainsi identifiées.

Modalités pédagogiques :

Interventions d'universitaires, d'expert·e·s et d'artistes, rencontres avec des professionnel·le·s, ateliers de production d'idées et de prospective.

Modes d'évaluation :

Présence et participation (coefficient 0,5)

UE6 Langue vivante – Anglais

Contenus

L'objectif de l'UE est de poursuivre l'apprentissage et le maintien de la connaissance de la langue anglaise, mais surtout d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires au monde du travail : téléphoner, rédiger un mail, se présenter, décrire son organisation, développer un argumentaire, savoir communiquer avec des partenaires en anglais, maitriser les tournures et le vocabulaire de base utiles à la compréhension et au dialogue avec d'autres acteurs et actrices culturel·le·s à l'étranger...

Modalités pédagogiques :

Accès à la plateforme d'enseignement à distance de Science Po Grenoble. Site dédié au parcours DPC.

Modes d'évaluation :

Contrôle continu (exercices écrits et oraux) (coefficient 1)

UE7 Mémoire professionnel

Contenus

Les stagiaires doivent réaliser un mémoire et le soutenir devant un jury. Le choix du sujet de ce travail de recherche est effectué par chaque stagiaire en fonction d'intérêts et d'objectifs professionnels qui lui sont propres et en accord avec son directeur de mémoire et les responsables du master. Le mémoire est constitué d'un bilan personnel et d'une projection dans l'avenir professionnel en puisant dans les différents domaines des sciences sociales auxquels ils auront eu accès durant la formation.

Modalités pédagogiques :

Séminaire de méthodologie du mémoire, accompagnement personnalisé par un e universitaire.

Modes d'évaluation :

Rédaction d'un mémoire universitaire et soutenance orale (coefficient 5).